VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,121 — Division C.

LIQUIDATION DE J. D. CONNELL IRON WORKS COMPANY.

Conformement et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 103,121, dans l'affaire de la liquidation de J. D. Connell Iron Works Company, le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MERCREDI, le 9 avril 1913, à 11 heures a. m. rue S. Peters adjacent Je com de la rue Erato, divers accessoires mobiles consistant en vrilles, machines à percer; perforeuses, tours, marteaux pilon, machines, chaudières, grues, forges, Rabots et autres machines et outils dont se sert le Iron Works Business, suivant l'inventaire enregistré.

Termes—
Comptant.

MESSRS. CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour les liquidateurs.
mars30av6,9

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMPTES COURANTS A L'ENCAN.

In re W. H. Opdenweyer vs. National Automatic Fire Alarm Co., of La. —

No. 99,630 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E — En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, Division E, le dit ordre rendu le 17 mars 1913 et adressé à J. L. Onorato, je vendrais aux enchères publiques sans garantie à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI, 10 avril 1913, à midi, les comptes courants dans la re W. H. Opdenweyer vs. National Automatic Fire Alarm Co. of Louisiana.

Conditions—
Comptant sur les lieux.

910 rue Gravier. Encanteur.
mars30av6,10

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 103,319.

SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.

Deux jolis terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique a midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-après à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destreban, et Spruce, anciennement Miro ou Heuttème, désignés par les numéros 10 et 20 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 34.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

910 rue Gravier. Encanteur.
HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.
av6,13,20,27mai4,8

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS C. SPEAR

VENTE D'ARBITRE

D'un tiers d'intérêt en ce cottage double de valeur, 1822 et 1824 rue Erato.

Dans l'affaire de John B. Rappold, en banqueroute, No. 1,744, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet. — Il sera vendu JEUDI le 8 mai 1913, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre signé et daté le 29 mars 1913 par l'Hon. Wm. A. Bell, arbitre en banqueroute, le tiers intérêt de et pour la propriété ci-après décrite à savoir:

LE TIERS INDIVISE D'UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Erato, Thalie, Baronne et Dryades, et mesure en mesure française, trente pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan dressé par C. De Lisle le 12 mai 1856 et déposé dans le bureau de Jas. Graham, ancien notaire dans cette ville; le dit terrain ou parcelle de terre étant la moitié la plus près de la rue Dryades du terrain numéro cinq de l'Ilet No. 95 (vieux numéro) d'après le plan original du Faubourg Lacourse, laquelle propriété a été acquise par William S. Rappold, le dit Jno. B. Rappold et Pierre George Rappold en proportions égales à une vente publique faite par Henry R. McMurray, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1906, conformément à un writ de saisie et de vente rendu par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans le procès de G. F. Herber vs. F. J. Swoop, John Blank et F. A. Wilke, No. 79,953 du dossier de la dite cour.

TERMES ET CONDITIONS—Comptant: l'acquéreur devra assumer la proportion du dit John B. Rappold, de quelques taxes qui peuvent être dues sur la dite propriété et payer tous les certificats nécessaires et recherches, et pour l'acte de vente devant Gustave A. Llambias, notaire dans cette ville.

CHAS. J. THEARD, Administrateur.

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

SUCCESSION DE VEUVE GEORGE FAEHNLE.

Vente de partition, sans limite.

Cottage Simple, No. 708 avenue Washington.

Cottage Double, Nos. 2815-17 rue Chippewa.

Cottage Double, Nos. 712-14 avenue Washington.

Résidence Simple à Deux Etages, 718 avenue Washington.

Quatre Cottages Doubles, 1847-43, 1845-47, 1849-51 et 1853-55 rue Religious.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sans limite en vertu d'un jugement de partition rendu le 17 mars 1913 dans la succession de veuve George Faehnle, No. 103,137, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 81, borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Chippewa, lequel terrain commence à une distance de 32' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesure 32' 6" de face à la rue Washington sur 110' de profondeur, et est désigné par le No. 2 sur un croquis de D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 21 février 1888, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 janvier 1913, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 708 rue Washington.

2. Un autre terrain, situé dans le même Ilet que le terrain ci-dessus décrit et d'après le croquis ci-dessus mentionné, et d'après le titre le dit terrain est désigné par le No. 5 et commence à une distance de 110 pieds de l'encoignure de la rue Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 2815-17 rue Chippewa, et d'après les barrières et améliorations sur le dit terrain, il mesure 31' 6" de face à la rue Chippewa sur 130' 9" de profondeur.

3. Un autre terrain situé dans le même Ilet que le terrain ci-dessus decrit, désigné comme terrain No. 4 sur un plan de L. Reizenstein, daté le 18 mars 1867, et commençant à peu près à 97' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesurant 32' 6" de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 712-14 avenue Washington.

Un autre terrain situé dans le même Ilet que le terrain ci-dessus decrit, commençant à une distance d'à peu près 130' de l'encoignure de la rue Chippewa et faisant partie du terrain No. 20, et désigné par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 7 janvier 1867, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 janvier 1913 et mesure d'après cela 25' 9" 3''' de face à l'avenue Washington, 25' 8" 4''' de largeur sur l'arrière ligne sur 200' 7" de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 718 avenue Washington sujette à un bail de $25 par mois expirant le 30 septembre 1913.

5. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Religious, St. Marie, Rousseau et Félicité, désigné comme terrain A, sur un croquis de George De Armas, voyer, daté le 18 janvier 1913, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle, devant James J. Woulfe, notaire, le 13 janvier 1913 et d'après cela le dit terrain forme l'angle des rues Religious et Ste. Marie, et mesure 57' 9" 4''' de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, et le long d'une allée ouvrant sur la rue Religious 3' 4" commune au dit terrain A et au terrain adjacent B de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau 2' 8", de là 8' 11" de profondeur sur une deuxième ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là s'élargissant de 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religions et s'étendant vers le chemin Félicité, de là 8' sur une troisieme profondeur, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 113' 2" 7''' de profondeur et de face à la rue Ste. Marie et 2' 10" de largeur en arrière; lequel terrain A est composé des façades des terrains Nos. 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun, et avec les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1853-55 rue Religions.

6. Un autre terrain situé dans le même Ilet que le terrain ci-dessus décrit et adjacent, désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel, le dit terrain commence à une distance de 61' 1" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 29' 2" de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, 3' 4" commune au dit terrain B et au terrain A adjacent, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Ste. Marie 2' 8", de là 8' 11" de profondeur sur une seconde ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là, se formant 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religions et s'étendant vers le chemin Félicité; de là 8' de profondeur sur une troisième ligne, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 76' 6" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du chemin Félicité, et 28' 6" de largeur sur l'arrière ligne, lequel terrain B est composé de parties des terrains 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun et avec toutes les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1849-51 rue Religious.

7. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre C sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 90' 3" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 9" de face à la rue Religious, 37' 10" de largeur sur l'arrière ligne, 76' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 55' 6" de profondeur sur l'autre côté le plus près du chemin Félicité, lequel dit terrain C est composé de parties des terrains Nos. 1 et 2, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1815-47 rue Religious.

8. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre D sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 122' 0" 4''' de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 11" 7''' de face à la rue Religious, 58' 8" 5''' de largeur sur l'arrière ligne, 55' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 27' 5" 7''' de profondeur sur l'autre ligne de côté plus près au chemin Félicité, lequel terrain D est composé des arrières parties des terrains 1 et 2 avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1841-43 rue Religious.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, représenté par billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de nonaliendo et de vente, sans évaluation, en cas de la vente des dites propriétés, d'exiger le paiement des dits billets, et 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas que cela devienne nécessaire de placer les dits billets entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles; les acquéreurs devront assurer les améliorations, au même montant que la partie de crédit, et transférer la police au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus et en plus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en 1913, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent en paiement partiel du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la daté de l'acte devente. Les actes de vente devant M. C. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
CHAS. F. CLAIBORNE, Encanteur.
Avocat.
mars30av6,13,20,27mai1

Succession de Benjamin J. Kamien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103, 198 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bertha P. Kamien, veuve de Benjamin J. Kamien, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
RICE & MONTGOMERY, Avocats.
30mars—30av3,8

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de licences de ville et d'état pour 1913.

J. Grossman's Son vs. Steven Di Bartolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,944 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 7 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier:

1. 1 licence de ville pour buvette de 1913 pour $505 pour noirs.

2. 1 licence d'état pour buvette de 1913 de $200 pour noirs.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOHNSON & FERNANDEZ,
Avocats pour le demandeur.
mars27av2,7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de 460 caisses de crevettes sèches "Peerless Brand."

Le Torsch Packing Company vs. K. Marks & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 102,688 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés SAMEDI, 12 avril 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après decrite à savoir.

Dans l'entrepôt du Mississippi Division No. 2 situé aux Nos. 824-838 rue Fulton.

400 caisses de crevettes sèches Peerless Brand No. 1.

60 caisses de crevettes sèches Peerless Brand No. 1½.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
THILBORGER & DUFFY ET L. M. JANIN, Avocats pour le demandeur.
avril4,6,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les Nos. municipaux 817 et 819 rue Troisième, entre les rues Annonciation et Laurel.

Sixth District Building and Loan Association vs. Seymour Fehrenbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,737 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Troisième, Annonciation, Laurel et Seconde, désigné comme terrain No. dix-huit de l'Ilet No. 97, mesurant trente pieds, quatre pouces de face à la rue Troisième, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de P. F. Pacquet, le 28 juillet 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
G. G. KRONENBERGER,
Avocat pour le demandeur.
mars21,22,28av4,5,11,18,23,24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnolia Realty Co. vs. M. N. Blache.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 56,080 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable juge de la Division A, Première Cour de Cite de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot assorti d'épiceries, etc., contenu de la propriété No. 5101 rue Dauphine.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARTZ, Avocats pour le demandeur
avril1,5,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée.

Whitney-Central Trust and Savings Bank vs. Charles T. Starkey.

PREMIERE COUR DE CITE pour la Paroisse d'Orléans — No. 57,198 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la principale porte de la cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 9 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans l'Ilet No. 765, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'avenue St. Bernard, mesurant 112.31 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de soixante pieds entre lignes égales et parallèles; la dite parcelle de terre forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman et porte les numéros municipaux 1725-31-33-35-37-39 et 1741 rue Lapeyrouse.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats pour le demandeur.
mars8,15,22,29av5,9

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les Nos. municipaux 2505 et 2507 rue Palmyre, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Gasper Pietri vs. John Wells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,631 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 579, borné par les rues Palmyre, Rocheblave, Gasquet (maintenant Cleveland) et Dorgenois, désigné par le numéro vingt-neuf sur un plan No. 46, déposé dans le bureau de W. H. Peters, notaire dans cette ville, lequel dit terrain mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Palmyre sur cent-cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'orléans.
BENJAMIN ORY,
Avocat pour le demandeur.
mars7,14,21av 5,9,10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District, portant le No. municipal 2126 rue Robert, entre S. Robertson et Magnolia.

Commonwealth Building et Loan Association vs. Thomas D. Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 103,515—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai a vendre à l'enchere publique à la Bourse des Propriétés Foncieres No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situes dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 547, borné par les rues Robert, Soniat, S. Robertson et Magnolia, les dits terrains sont désignés par les lettres O et P, sur un plan dressé par Edgar Pillé, voyer, date le 3 août 1909. D'après lequel dit plan les dits terrains mesurent ci-après à savoir: Terrain P mesure trente pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles; et terrain O mesure trente pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'orléans.
U. MARINONI,
Avocat pour le demandeur.
mars29,30av4,11,18,25mai1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, Vendredi, 18 avril 1913, de propriété de valeur améliorée dans le Premier District, portant le numéro municipal 515 rue Telemachus, entre les rues d'Hemecourt et Baudin.

Poydras Homestead Association vs. Alphonse C. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,592 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 18 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No. 727, borné par les rues Baudin, Télémaque, Cortez et d'Hemecourt, le dit lot mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Télémaque, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; composé de l'entier du lot numéro quatre et de dix pieds pris sur le lot numéro trente six lequel adjoint le dit lot No. 4 à l'arrière comme il est démontré sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du premier février 1896 annexé a un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 18 avril 1896.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ERASTE VIDRINE,
Avocat pour le demandeur.
mars18,20,23,29av6,13,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur, dans le Sixième District, portant le No. municipal 3015 rue Berlin, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Provident Building and Loan Association vs. Florian Reichstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,331 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite a savoir:

1er. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Claiborne, Derbigny et Milan, désigné par le No. 24 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte de vente devant E. L. Weil, notaire, le 18 août 1910 et mesure d'après le dit croquis trente pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2nd. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Milan, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. 25 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte devant E. L. Weil, notaire dans cette ville, le 18 août 1910, et mesure d'après cela vingt pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
mars15,21,28av4,11,17

VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double
4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline

JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Commercial-Germania Trust and Savings Bank, Tuteur Datif, vs. Joseph Martin.

No. 103,489 du dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE — Bureau 806 rue Perdido — Le 24 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siégeante le 5 mars 1913, et jugement signé en cour siégeante le 11 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une parcelle de terre, etc., située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 107, borné par les rues Magasin, Upperline, Lyon et Constance, mesurant 39 pieds de face à la rue Magasin, la même largeur en arrière, 100 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de la rue Upperline et 107 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Magasin, et, est composée de la plus grande partie du terrain 12 et plus de la moitié du terrain 13, comme cela apparait dans l'inventaire dans le cas de la succession de Théophile Martin, No. 97,626 du dossier de cette honorable cour. Les améliorations sont connues comme Nos. 4858-60 rue Magasin, contenant quatre chambres de chaque côté, etc.

Termes et Conditions — La moitié comptant. La solde s'il y en a, dans un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire; 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
JAMES CLARK HENRIQUES, Avocat.
mars16,23,30av6,13,20,24

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry L. Nores — No. 101,269 — Cour Civile de District, Division C — Terres de valeur dans la Paroisse Ibérie — A l'encan, JEUDI, 10 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique à la sus-dite date, en vertu d'un ordre signé le 6 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le Sud-est quartier du nord-ouest quartier (terrain marécageux) de la section No. 11 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire du district nord-ouest, contenant 40 et 46-100 acres, d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nord-ouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer toutes les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.
STAFFORD & ROBINSON, Avocats.
mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Castauer — No. 92,603 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchérisseur
JOLI COTTAGE SIMPLE
Construit sur un terrain de 129x110
2710 S. Claiborne, encoignure Quatrième.

A L'ENCAN MARDI 8 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Quatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborné sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1913. Les loyers dûs sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que. L'acte de vente soit passée acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de